

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH /JYB/RM/LF N° 2025 – 146

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 20 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont admis à concourir au concours interne d'accès au corps des TR n°7 BAP A-B-C-D-E-F-G-J non affecté les candidats dont les noms suivent :

AMARAL	Rayane	LABAT	Sabrina
ANDRIES	Jessica	MESTDAGH	Charlotte
ARS	Agata	NERON	Cloé
AURIOL	Manon	QUEIXALOS	Joan
CHAKER	Mehdi	ROUSSELLE	Morgane
CHARIAU	Caroline	STEUCKARDT	Iris
FAIDHERBE	Julien	TALCONA	Valérie
KUMANSKI	Sylvain		

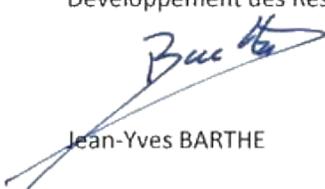
Article 2nd : Est admise à concourir sous-réserve au concours interne d'accès au corps des TR n°7 BAP A-B-C-D-E-F-G-J non affecté la candidate dont le nom suit :

FOHAM Mirette

Fait à Paris, le 6 mai 2025

Pour le Président-Directeur Général,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE